Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-145-DE
Date de télétransmission : 19/10/2020
Date de réception préfecture : 19/10/2020

N° 2020-145

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 9 Octobre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 17 Octobre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *34*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA (parti au point n° 2020-128 puis pouvoir à Mme PERRON et revenu au point n° 2020-135), Mme PERRON, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG (parti au point n° 2020-126 puis pouvoir à Mme KHUL), Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : *4*

M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VALLETON
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-145-DE
Date de télétransmission : 19/10/2020
Date de réception préfecture : 19/10/2020

Absent : 1

Mme BENHSAINE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Tableau des effectifs : Tableau des effectifs : Création d'emplois non-permanents en accroissement d'activité pour la DINSI et le cimetière communal.
Délibération n° 2020-145

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3,
Vu le Tableau des Effectifs annexé au Budget Primitif 2020,
Vu le Rapport ci-annexé,

Considérant qu'il y a lieu de créer les emplois non-permanents en accroissement d'activité afin d'assurer le bon fonctionnement du service public,

Après avis du Comité Technique du 7 octobre 2020,
Après avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame LE MOIL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 6 ABSTENTIONS
PAR 32 VOIX POUR

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver la création d'un emploi de technicien informatique à temps complet du 18 octobre 2020 au 31 décembre 2020, rémunéré au 1er échelon du grade de technicien territorial.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-145-DE
Date de télétransmission : 19/10/2020
Date de réception préfecture : 19/10/2020

ARTICLE 2 : D'approuver la création d'un emploi d'agent d'entretien pour la période du 18 octobre au 17 janvier 2021, rémunéré au 1er échelon du grade d'adjoint technique.

ARTICLE 3: Que les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 012 du budget 2020 "charges de personnel" et aux comptes s'y rapportant de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 17 Octobre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20201017-2020-145-DE
Date de télétransmission : 19/10/2020
Date de réception préfecture : 19/10/2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-145

Conseil Municipal du 17 octobre 2020

RAPPORTEUR : *Madame LE MOIL*

OBJET : *IX - RESSOURCES HUMAINES*
2 - Tableau des effectifs : Création d'emplois non-permanents en accroissement d'activité pour la DINSI et le cimetière communal.

La Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information est composée de 3 techniciens support. Pour faire face à l'accroissement du parc informatique, la mise à jour du système d'information et l'augmentation du nombre des demandes d'intervention dans tous les services de la Ville, il y a lieu de procéder à la création d'un emploi non permanent de technicien informatique du 18 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

Avec la crise sanitaire et compte-tenu de l'aménagement d'un des trois postes de travail, l'entretien du cimetière s'est considérablement dégradé.
Afin de répondre à l'entretien des allées et autour des sépultures, il est proposé de créer un poste d'agent d'entretien en accroissement temporaire d'activité du 18 octobre au 17 janvier 2021.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la création en accroissement temporaire d'activité des deux emplois susvisés.

Avis du Comité Technique du 7 octobre 2020.
Avis du Bureau Municipal du 8 octobre 2020.